

Jusqu'où les entrepreneurs ont-ils intérêt à cotiser pour leur retraite ?

Anne Bodescot

Les chefs d'entreprise peuvent être salariés ou non et se verser plus ou moins de dividendes. Un levier qui permet de doser cotisations aux régimes obligatoires et capitalisation.

Plus les incertitudes s'accroissent sur les régimes de retraite obligatoires, plus les chefs d'entreprise s'interrogent. Ont-ils vraiment intérêt à se verser des salaires soumis à cotisations sociales ? Ne gagneraient-ils pas à réduire au maximum leurs contributions aux régimes de retraite obligatoire pour se constituer une retraite par capitalisation et un patrimoine plus importants ? Comment faire ses comptes ?

Salarié ou TNS : quel impact pour la retraite ?
S'ils optent pour le statut de travailleur non salarié (TNS), leurs cotisations aux régimes de retraites obligatoires sont moins élevées que celles d'un salarié. Il leur est donc plus facile d'investir et se constituer un patrimoine, qui procurera à terme un complément de revenu pour compenser une retraite « légale » plus basse. A contrario, s'ils choisissent d'être salarié de leur propre entreprise, leur capacité à épargner sera moindre.

« Mais ils espèrent en contrepartie disposer d'une retraite obligatoire plus importante, en particulier parce qu'ils accumulent des points de retraite complémentaire Agirc-Arrco. C'est un régime plus favorable que la retraite complémentaire des indépendants », précise Frédéric Thienpont, associé du réseau d'experts-comptables Walter France.

Faut-il opter pour des dividendes ?

Si l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés (IS), le dirigeant est libre aussi de minorer sa rémunération soumise à cotisations sociales afin de majorer ses dividendes, eux, qui y échappent (en faible partie toutefois pour les dirigeants de SARL). Ainsi, là encore, il maximisera son revenu net, afin de développer plus vite son patrimoine ou sa retraite par capitalisation. Mais il est déconseillé quand même de ne choisir que des dividendes. L'administration fiscale peut y voir un abus de droit. « De plus, une rémunération minimale soumise à cotisations est nécessaire pour bénéficier de l'assurance-maladie et pour, au moins, valider ses trimestres de retraite. Il faut être vigilant : les périodes non cotisées réduisent beaucoup les pensions », rappelle Frédéric Thienpont.

Faut-il diversifier ?

Les dirigeants proches de la retraite ont peu de latitude : pour eux, les jeux sont faits. Mais ceux qui ont encore une longue vie professionnelle devant eux ont moins en moins confiance dans les régimes obligatoires, déséquilibrés et donc voués à l'austérité. Cela n'angrine rien de bon pour les futures pensions. C'est une incitation à choisir plutôt les solutions qui permettent de maximiser son patrimoine. « Pour un dirigeant de 45 ans, avec près de 20 ans devant lui, la diversification des sources de revenus est une précaution indispensable pour sécuriser son niveau de vie

futur », justifie Sylvain Jaurand, associé d'In Extenso Patrimoine.

Quand préférer les régimes obligatoires ?

« Plus le revenu du dirigeant est élevé, plus l'économie de cotisations réalisée en optant pour le statut de non salarié (ou pour des dividendes) est importante », poursuit ce conseiller qui guide les dirigeants dans ces choix complexes. Par exemple, un dirigeant qui souhaite une rémunération nette de 82 000 euros par an accroît de 15 % son revenu net disponible après fiscalité personnelle s'il est non salarié. Et cela même s'il a souscrit et financé des contrats d'assurance facultatifs (dont les cotisations sont déductibles du revenu professionnel) pour bénéficier d'une meilleure protection en prévoyance ou un plan d'épargne-retraite (PER). »

Pourquoi se constituer un patrimoine est-il plus protecteur ?

S'il choisit de minorer ses cotisations pour épargner et investir davantage pour son propre compte, le dirigeant se



Les entrepreneurs disposent de plusieurs options pour se constituer une retraite.

INSIDE/CREATIVEHOUSE/STOCK/ADOBECOM

constitue, sauf mauvaise gestion, un patrimoine qu'il laissera à ses proches en cas de décès. Cette stratégie est donc plus protectrice pour la famille que de cotiser aux régimes obligatoires. Avec ces derniers, une partie seulement de la retraite est en effet reversée sur le conjoint survivant (et sous condition de ressources pour la retraite de base). De même, s'il connaît une fin de carrière difficile, le dirigeant pourra compter sur son patrimoine pour compléter ses revenus, sans avoir à attendre l'âge requis pour recevoir sa pension à taux plein. ■

Le salon SME, une boussole pour l'envie d'entreprendre

Quentin Périnel

Ce rendez-vous veut donner idées et solutions concrètes aux dirigeants ou futurs dirigeants.

C'est reparti. À chaque rentrée depuis 1999, le SME réapparaît : un rendez-vous inmanquable pour les créateurs d'entreprise, indépendants et dirigeants de TPE de nos jours. Au Palais des congrès de Paris, le 13 et 14 octobre prochain, deux journées de « brainstorming » seront dédiées au partage d'idées et de solutions concrètes. Objectif ? Un remue-ménages fécond et prolifique pour les bienfaits de tous. « L'entrepreneuriat crée une dynamique transformatrice majeure dans notre société. Le Salon SME s'engage plus que jamais à accompagner créateurs d'entreprise, indépendants et petites entreprises », glisse ainsi Alain Bosetti, fondateur du Salon SME. Nous voulons répondre, de manière la plus personnalisée possible, à leurs multiples attentes. »

Une voie choisie

Aut programme, donc, des contenus à la fois concrets, énergisants et inspirants pour que chaque entrepreneur trouve les clés de sa réussite. Quelques exemples ? Déclic IA permet de mieux comprendre le potentiel de l'intelligence artificielle et comment en tirer profit dans son activité au quotidien. L'Œuvre Boîte propose de s'intéresser aux fondamentaux pour bien démarquer son activité entrepreneuriale : financement, statuts, marketing, posture... Un passage nécessaire ! « L'Accélérateur » est quant à lui destiné aux indépendants et dirigeants de

petites entreprises qui souhaitent passer à la vitesse supérieure, activer les leviers pour augmenter leur chiffre d'affaires, accélérer leur développement et grandir. Il y a pour tous les goûts... et toutes les générations ! Car l'esprit d'entreprendre n'a pas d'âge ; un moment fort sera d'ailleurs dédié à l'entrepreneuriat après 50 ans afin d'accompagner les seniors dans la réussite de leur aventure entrepreneuriale, en valorisant leur expérience. N'oublions pas non plus l'un des atouts essentiels de ce rendez-vous : le réseau. « Le Grand Rendez-vous des tribus » - un moment fort d'échanges entre clubs, réseaux, collectifs, communautés d'entrepreneurs - sera de retour. Un moment phare, édition après édition.

L'envie d'entreprendre ne faiblit pas en France. Bien au contraire. Elle s'intensifie d'année en année : 33 % des Français souhaitent créer leur entreprise. De 269 000 créations d'entreprises en 1999... à plus de 1,1 million en 2024, l'élan entrepreneurial s'est affirmé comme un mouvement profond et durable. Les raisons à cela ne manquent pas : travailler autrement, donner du sens à son activité, créer son propre emploi. « L'entrepreneuriat n'est plus une option marginale, mais une voie choisie et revendiquée », précise Alain Bosetti. Cette nouvelle édition 2025 du salon SME réaffirme son engagement : accompagner, conseiller et inspirer tous les entrepreneurs, qu'ils soient en phase de création ou de développement. ■

 PayFit

Déjà envie de rebasculer en mode avion ?

Il y a 5 min

Email - Clara Duprès
Objet : Erreur Bulletin de Paie

Il y a 7 min

G. Sheet
32 modifications fichier Paie Congé été 2025

Il y a 51 min

Slack
182 messages non lus

Il y a 12 min

Calendrier
Mises à jour v

Il y a 17 min

Rappel
Envoi DS

Maîtrisez la paie de vos premiers employés

Simple | Fiable | Automatisé

payfit.com